

Rapport de l'année universitaire 2015-2016

Synthèse des travaux,
propositions et recommandations

Sommaire

1.	Intoduction du président	3
2.	Chronologie et sujets débattus.....	5
3.	La préparation des étudiants de licence générale à l'insertion professionnelle	6
4.	L'évaluation des compétences en cycle licence.....	8

1. Introduction du président

Les travaux du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle se sont tenus cette année dans un contexte riche. Les débats ont essentiellement été nourris par les faits et éléments suivants :

- De nombreux acteurs ont fait des propositions de formations à bac+3, s'adressant parfois (mais pas toujours) à des publics actuellement majoritairement en échec en licence générale, toujours sélectives à l'entrée, et demandent d'une part, le grade licence pour ces formations, et d'autre part, souvent, un accompagnement de la puissance publique pour les mettre en œuvre et les faire vivre. Ces acteurs s'appuient sur un double constat : D'une part, les observatoires de branches font apparaître, dans leurs prévisions du marché de l'emploi à moyen terme, des flux comparables de cadres (correspondant à un niveau master) et de professions intermédiaires (correspondant à un niveau licence). D'autre part, il est patent et reconnu que l'hétérogénéité des publics admis en licence générale (qui est, faut-il le rappeler, la seule formation post-bac non sélective à l'entrée) ainsi que l'importance de ces flux, mettent, au moins en l'état actuel de leurs ressources, les universités en difficulté pour faire réussir toutes les catégories des publics qu'elles accueillent.

-Les admissions en master (M1 et M2) ont été toute cette année un sujet d'actualité complexe, et la concertation, toujours en cours, doit bien sûr être éclairée par la réflexion sur le premier cycle universitaire, pourvoyeur naturel des entrants en cycle master.

-A l'exception notable des STAPS, les licences générales ne sont pas organisées pour faciliter l'insertion professionnelle directe de leurs diplômés, et, pour cette raison, très peu d'étudiants de licence générale se projettent sur une sortie d'étude à bac+3.

-Les licences professionnelles, qui professionnalisent les étudiants en les spécialisant sur des métiers très identifiés, ne répondent que partiellement à cette problématique, car de nombreuses professions intermédiaires ne demandent pas nécessairement des compétences très pointues, mais plutôt des compétences transversales, actuellement mal mises en lumière par le cursus de licence.

J'ai donc souhaité faire travailler le comité autour d'une pédagogie et d'une organisation des études qui favoriserait l'émergence de compétences et de savoir-faire chez les étudiants de licence, et leur mise en valeur. Cette réflexion a fait office de fil conducteur des travaux du comité pendant cette année 2015-2016.

Ce travail s'est effectué à partir d'un parti pris, à savoir qu'il est possible de préparer les étudiants de licence générale à une insertion professionnelle à un niveau correspondant à leur niveau d'études (professions intermédiaires) sans modifier notablement les équilibres disciplinaires au sein des enseignements de licence. A travers une évolution de l'évaluation des connaissances et des compétences des étudiants, l'idée est de déplacer le poids relatif des connaissances disciplinaires et des savoir faire qui leur sont associés, modifiant ainsi le rapport que les étudiants, leurs formateurs, leurs prescripteurs, et leurs futurs employeurs entretiennent avec les compétences des diplômés de licence générale. Il convient de préciser que cette évolution n'a pas vocation à concurrencer licences professionnelles, mais s'adresse à des familles de métiers différents, plus généralistes, mais tout aussi réels.

En préparant mieux l'insertion professionnelle des étudiants de licence générale qui le souhaitent, nous espérons mieux répondre à la réalité du marché de l'emploi dans les années à venir, donner de la crédibilité au fait qu'une sortie de formation initiale avant un bac + 5 n'est pas un échec, et participer à réduire les fortes pressions qui s'exercent actuellement sur le cycle master.

Cette double ambition, de mieux faire émerger et mettre en lumière les compétences des étudiants, et de conserver la qualité du corpus disciplinaire dont ils disposent, garante de possibilité de poursuites d'études fructueuses, ne peut se réaliser que si les équipes pédagogiques font évoluer leur façon de transmettre et d'évaluer les acquis de leurs étudiants. C'est pourquoi elle est indissociable d'une politique de transformation pédagogique, et de l'accompagnement des formateurs et des équipes pédagogiques pour mettre en œuvre cette transformation. Conscient de tout cela, le comité a accordé une grande place aux objectifs et aux conditions de la transformation pédagogique dans ses travaux.

Jean-François Lhuissier

2. Chronologie et sujets débattus

24 septembre 2015 :

Présentation de la lettre de mission du président du comité, Jean-François Lhuissier

La professionnalisation des étudiants en licence générale :

- Présentation de l'IDEFI 2PLG « Pré-professionnalisation des licences générales » de l'université Rennes II par Annette Gourvil et Anaïs Gaillard
- Discussion

5 novembre 2015 :

Plan d'action en faveur de l'accès dans l'enseignement supérieur

- Présentation par Jean-Michel Jolion, conseiller auprès des ministres.
- Discussion

28 janvier 2016 :

L'approche compétences

- Présentation par Patricia Arnault, Expert de Bologne, et experte auprès de la DGESIP
- Discussion

25 février 2016 :

- Présentation du DEST de technologie de l'ENSAM d'Angers
- Intervention de Maurice Pinkus (Medef, UIMM)
- Discussion

24 mars 2016 :

- Discussion sur l'évaluation des compétences en licence

28 avril 2016:

- Présentation des services universitaires de pédagogie (SUP) par Michel Beney, président du réseau des SUP
- Echanges sur le thème : « Initiatives pédagogiques, pourquoi faire ? Freins et leviers. »
- Point sur les licences professionnelles, par Gérard Mary

30 juin 2016 : Réunion conjointe du CSL et du CSM

- Ajustement de la nomenclature des mentions de master.
- Présentation du projet d'arrêté relatif au certificat de compétences en langues (CLES)
- Evolution des deux comités de suivi
- Discussion sur le contrôle continu intégral (définition, fondements)

3. Avis et recommandation sur la préparation des étudiants de licence générale à l'insertion professionnelle

Contexte

- Les perspectives d'embauches sont comparables (en termes de flux) pour les professions intermédiaires et pour les cadres dans les prochaines années. *Source : Audition de Maurice Pinkus, MEDEF, UIMM*
- Les licences professionnelles ne suffisent pas à répondre à cet enjeu, d'une part parce que ce sont le plus souvent des formations à spectre étroit (préparant chacune à un métier ou à une famille restreinte de métiers bien identifiés), et d'autre part parce que leurs effectifs sont volontairement limités.
- Une réflexion est en cours autour de la sélection à l'entrée ou en cours de master. Quelle que soit l'issue de ce débat, les universités ne sont pas, en l'état, capables de former dans de bonnes conditions tous les diplômés de licence générale à un niveau de master. Une ouverture significativement plus importante de l'accès en master risque d'inciter les acteurs de l'enseignement supérieur à durcir les critères de réussite en licence, privilégiant ainsi l'orientation et la sélection par l'échec, en contradiction avec les objectifs de la Nation, décrits dans le rapport de la STRANES.
- Indépendamment des possibilités des établissements, une augmentation importante du nombre de diplômés de master ne modifierait pas directement la structure du marché de l'emploi. Le milieu socio-économique n'absorbera pas la totalité de ces diplômés au niveau d'embauche souhaitable, ce qui impliquera une déqualification des diplômés, et une dévalorisation des diplômes.
- La transition souhaitée (en particulier dans le rapport de la STRANES) vers une société apprenante, et donc vers une logique de formation tout au long de la vie, amoindrit les enjeux de la formation initiale, et, ayant pour objectif affirmé de faciliter les retours en formation, nous incite à ne pas considérer la sortie de formation initiale à bac+5 comme une condition essentielle à un parcours professionnel de réussite.
- Sensibles à ces éléments, de nombreux et très divers acteurs de l'ESR proposent déjà, ou travaillent à élaborer, des formations professionnalisantes à bac +3, hors du cadre de la licence, sous la dénomination de bachelor. L'accès à ces formations est fortement sélectif. Certaines d'entre elles sont exclusivement destinées aux bacheliers technologiques à fort potentiel. *(Présentation du bachelor/DEST de l'ENSAM par Laurent Champaney)*

Recommandation

Compte tenu de ces éléments de contexte, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle estime que les universités doivent travailler à améliorer la capacité des étudiants en licence générale à s'insérer dans le monde professionnel. Pour ce faire, la systématisation de l'évaluation des compétences des étudiants est un élément essentiel de cette politique. Il s'agit en effet d'un levier pour donner de la substance au référentiel de compétences qui est actuellement essentiellement déclaratif. D'autres dispositifs de préparation à l'insertion professionnelle, souvent déjà présents dans les formations, doivent être généralisés et valorisés. Il s'agit des enseignements portant sur la connaissance du monde professionnel, de projet personnel et professionnel (PPP), de l'accès à des stages valorisés dans les

cursus de licence, de projets tuteurés portant sur des questionnements issus du milieu socio-économique, et d'autres nombreuses initiatives, souvent caractéristiques du contexte disciplinaire. Ces activités sont le plus souvent mal connues par les recruteurs potentiels, et cette méconnaissance nuit à l'employabilité des diplômés. Ces dispositifs doivent être systématisés en tenant compte des contextes disciplinaires, et valorisés, en particulier à travers leur reconnaissance au cours de la démarche d'accréditation. Des dispositifs complémentaires doivent être développés, visant à familiariser les étudiants avec leurs propres compétences, et à accroître leur capacité à les mobiliser dans un environnement professionnel. Il ne s'agit pas ici d'affaiblir les contenus disciplinaires des licences générales, mais plutôt d'améliorer le rapport que les étudiants entretiennent avec ces contenus, de façon à les amener, y compris à travers leur évaluation, à les utiliser au mieux en les déclinant sous la forme de compétences transférables.

Compte tenu des flux d'étudiants concernés, et de la non sélectivité de l'accès en licence, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle estime que la capacité des établissements à se mobiliser autour de cette ambition est la meilleure solution pour permettre au système éducatif de répondre aux enjeux décrits ci-dessus. La multiplication de formations hors du cycle licence, opérées par des acteurs divers, le plus souvent sélectifs, et donc naturellement destinés à des étudiants ayant le potentiel pour suivre des études longues, ne semble pas de nature à répondre massivement à ces enjeux. De plus, le comité s'interroge sur la pertinence de développer des formations spécifiques en dehors du cycle licence.

Les membres du comité sont disponibles pour suivre l'avancement de ce chantier, en relation avec la DGESIP et les acteurs du monde socio-professionnel.

4. Avis et recommandation sur l'évaluation des compétences en cycle licence

La préparation des étudiants du cycle licence à l'insertion professionnelle est un enjeu important compte tenu, d'une part, des perspectives offertes par le marché de l'emploi aux professions intermédiaires, et d'autre part, de la tension autour des capacités d'accueil et des perspectives d'insertion professionnelle au niveau master (*voir avis et recommandation du CSLLP de mars 2016 sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/CSLLP-CSM*).

La mise en place de référentiels de compétences en licence s'inscrit dans cet objectif. Ces référentiels comportent trois catégories de compétences :

- des compétences disciplinaires, propres à chaque mention de licence,
- des compétences préprofessionnelles,
- des compétences linguistiques et transversales.

Ces deux dernières familles de compétences sont communes à toutes les mentions de licence, et correspondent aux compétences attendues par une entreprise ou une organisation pour occuper un emploi dans la catégorie des professions intermédiaires.

Ces référentiels de compétences ont été communiqués aux universités et aux équipes pédagogiques à partir de janvier 2015. Les évaluations des établissements par le HCERES, suivant leur appartenance à une vague, questionnent les équipes sur leur capacité à évaluer les compétences des étudiants et par conséquent à suivre les acquisitions de ces compétences, et les premiers rapports d'évaluation témoignent que les établissements et les équipes pédagogiques peinent souvent à se saisir de ces enjeux. Cette difficulté est amplifiée par la volonté, légitime, de ne pas appauvrir les contenus disciplinaires des formations de licence, garants d'un socle de connaissances et de compétences académiques autorisant des poursuites d'études en second cycle d'études supérieures.

Le comité de suivi estime que le développement d'évaluations transversales plaçant les étudiants en face d'un objet unique et leur demandant de mobiliser l'ensemble de leurs connaissances pour l'étude de celui-ci est de nature à modifier le rapport que les étudiants entretiennent avec leurs compétences, et, en particulier, à leur permettre de mieux les identifier et les mobiliser. Ces évaluations peuvent prendre plusieurs formes, suivant les disciplines : projets, devoirs transversaux de synthèse, simulation de gestion, jeux d'entreprise, etc.

Ces évaluations transversales doivent venir compléter les dispositifs déjà en place dans les formations, parmi lesquels on peut citer les PPP (projet personnel et professionnel) et les stages. Ces évaluations viendront légitimer les compétences acquises, et devront être valorisées dans le supplément au diplôme et dans les portefeuilles de compétences, auxquels les étudiants doivent être formés en début de cycle licence pour une utilisation tout au long du cursus licence.

Pour garder son sens, la mise en place de ces évaluations transversales des compétences ne peut pas être déléguée à un enseignant unique, et donc rester isolée du reste de la formation. Elle doit mobiliser l'équipe pédagogique dans son ensemble, et être au cœur de son projet pédagogique, ce qui pose la question du fonctionnement en équipe pédagogique, qui reste très inégal suivant les cultures disciplinaires et les cultures d'établissement.

Pour parfaire la construction, puis la mobilisation des équipes pédagogiques autour d'un projet de formation, le comité de suivi estime que la généralisation d'une approche programme dans l'ingénierie de formation est essentielle. Cela demande bien sûr la mise en place, en amont, de sessions de formations à destination des enseignants et des enseignants chercheurs, souvent plus familiers du fonctionnement en équipe de recherche, et une reconnaissance, dans la carrière des enseignants chercheurs, de l'investissement consacré à l'organisation et au suivi de la formation.

D'autre part, le comité de suivi note la difficulté que peuvent rencontrer les équipes pédagogiques à disposer d'un panel varié, réaliste et adapté de sujets d'études pouvant servir à ces évaluations transversales, et propose la mise à disposition d'une banque de sujets d'études (ou de projets), par mention et par niveau d'étude, co-construite par les représentants du milieu socio-économique et par les représentants des enseignants du supérieur. La récolte et la mise en forme de ces sujets d'études pourraient utilement être initialisées par les conseils sectoriels nationaux récemment mis en place.